

Emissions de bruit		Au passage		Mesure à l'arrêt		Remarques	Indications pour le permis de circulation			(Code)	
Boîte de vitesses		dB/A	dB/A	dB/A	/min		Genre du véhicule	Marque et type			
h2		22,50	85,0	72,0	2600	aar)	Chariot de travail (véhicule spécial)				
							KOMATSU PW 150				
							Homologation No CH 5980 06				
							Carrosserie excavatrice				
F	G	H	J	R			Places	total 1	avant		
De fumées OCE annexe 3		ECE-24									
b = 1,00 à 2280	/min	k =	à	/min	k =	à	/min	Poids à vide	15500	Carburant	D
b =	à	/min	k =	à	/min	k =	à	Charge utile	-	Cylindres	4888
b =	à	/min	k =	à	/min	k =	à	Poids total	15500	CV-impôt	24,89
O	O+P										
S Bacharach = 4,0		Pompe d'injection DIESEL KIKI/BOSCH									

Remarques, modifications, conditions spéciales et inscriptions dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant vers l'avant du véhicule = 4550 mm.
- +) Poids à vide : avec godet 1000 (1200 litres), largeur du godet 1000 mm et dispositif interchangeable rapide ainsi qu'avec l'aplanisseuse ou les béquilles AR; avec autre équipement, le poids à vide sera établi à l'immatriculation. (observer les 16t, utiliser éventuellement code 139).
- §) Équipement : la distance du sol des feux de croisement ainsi que la distance des clignoteurs depuis l'AV du vhc sont admises pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 104 - 1 miroir supplémentaire obligatoire (sur le côté droit, dirigé vers l'avant);
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noire: des deux côtés du bras pendulaire;
- 140 - les béquilles ou l'aplanisseuse AR doivent être rentrées resp. remontées et assurées solidement avant la course; assurer les pattes des béquilles;
- 141 - assurer : la tourelle par une cheville, la flèche/le bras de travail à la hauteur de 4000 mm en fermant le robinet; mécaniquement les commandes de l'aplanisseuse (dans la cabine);
- 160 - montage : des feux de gabarit avant + clignoteurs.

Inscription dans l'autorisation spéciale:

- 14 - les manoeuvres difficiles miroirs d'angles (d'au moins 300 cm²) fixés à l'avant du véhicule;
- 19 - le marquage prescrit pour le porte-à-faux avant ... (feu de gabarit, en haut sur le bras de l'excavatrice).

Lieu et date de l'homologation v.3e(BE)/FR

Bellach, 19.11.84
Steffisburg, 14.12.84 - Schö

Remplace la fiche d'homologation du 08.09.86 - Pneus

17.02.86
Ad

Service fédéral d'homologation